



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le - 6 FEV. 2024

ID : 080-218003580-20240130-DEL300120247-DE



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30/01/2024

N° 2024 - 7

L'an deux mil vingt quatre, le 30 janvier à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Paul MONGNE, Maire.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 22

Présents : 17

Absents : 5

Nombre de suffrages
exprimés :

Pour : 21

Contre : 0

Abstentions : 0

Etai(ents) présents :

M. MONGNE Jean-Paul, Mme CHETTAB Carole, M. SANTERRE Jacky, Mme DESTOOP Nathalie, M. TETIER Pascal, Mme TRAULET Delphine, M. DUHAMEL Patrice, Mme LAPORTE Martine, Mme NORMAND Edith, Mme CARON Monique, M. ROIX Samuel, Mme DACHEUX Dominique, Mme COURTAUD Nicole, Mme SIRE Guislaine, M. DUBOIS Christian, M. CARETTE Christian, M. BUCHON Gérard

Procurat(ion)s :

M. THOREL Michel donne pouvoir à M. SANTERRE Jacky, M. GROSJEAN Didier donne pouvoir à Mme DACHEUX Dominique, Mme DEPOILLY Kandice donne pouvoir à Mme CARON Monique, Mme BONAY Catherine donne pouvoir à Mme CHETTAB Carole

Etai(ent) absent(s) :

M. GROSJEAN Thierry

Etai(ent) excusé(s) :

M. THOREL Michel, Mme BONAY Catherine, Mme DEPOILLY Kandice, M. GROSJEAN Didier

A été nommé(e) comme secrétaire de séance : Mme CARON Monique

Date de convocation

23/01/2024

Date d'affichage

06/02/2024

Acte rendu exécutoire après
dépôt en Préfecture le :

./././...

et publication du :

./././...

OBJET : OPAH Opération amélioration de l'habitat

Monsieur le Maire rappelle que la Commune a la volonté d'engager une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) à compter de 2024, pour une période de 5 ans, en partenariat avec les Communes d'Ault, Mers les bains.

Monsieur le Maire rappelle que le cout global de cette OPAH s'élève à de 5 247 350€ pour un objectif de 205 logements sur l'ensemble des 3 communes. Le cout communal d'ingénierie et travaux de la commune de Gamaches est estimé à 487 357€ pour les 5 années puisque l'Anah contribue à hauteur de 70% de l'opération.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **ACCEPTÉ** le lancement d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat à Gamaches (OPAH) telle que définie dans la convention d'OPAH.
- **ACCEPTÉ** ladite convention,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à déposer et recueillir toutes subventions éventuelles à obtenir.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ce dossier.
- **INSCRIT** les crédits au Budget Primitif 2024.

Ainsi délibéré les jours, mois et an susdits.
Pour extrait certifié conforme.
Le Maire,
Jean-Paul MONGNE



Envoyé en préfecture le 06/02/2024

Reçu en préfecture le 06/02/2024

Publié le - 6 FEV. 2024

ID : 080-218003580-20240130-DEL300120247-DE

S'LO